

# CITATIONS PARTI QUÉBÉCOIS

## RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC

### 2012-2014

**26 août 2012 :**

**Lettre électorale du Parti québécois:**

« En ce qui a trait à votre question pour limiter le marketing du tabac, nous intensifierons les campagnes contre le tabagisme. De plus, nous visons une plus grande accessibilité des moyens mis à la disposition des personnes désirant cesser de fumer et surtout, un moratoire sur tout nouveau produit du tabac visant les jeunes. Nous prendrons les moyens nécessaires pour instaurer et faire respecter ce moratoire. De plus, nous comptons adopter des mesures de prévention pour lutter contre le tabagisme »

[http://cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2012/PROJ\\_12\\_08\\_26\\_Elections\\_Reponse\\_PQ.pdf](http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/PROJ_12_08_26_Elections_Reponse_PQ.pdf)

**24 mars 2014 :**

**Lettre électorale du Parti québécois:**

« La lutte contre le tabagisme est une priorité pour le Parti Québécois, et ce, depuis longtemps. À cet égard, le ministre de la Santé et des Services Sociaux, M. Réjean Hébert, a déjà déclaré que la révision de la Loi sur le tabac est une priorité pour l'année 2014. En conséquence, **nous avons pour objectif d'apporter des modifications à la Loi sur le tabac avant la fin de l'année 2014.** Nous voulons, d'une part, agir pour faciliter l'application de la loi et pour protéger la population, stimuler l'arrêt tabagique et prévenir le tabagisme chez les jeunes. D'autre part, nous voulons agir sur contrôle des produits mis sur le marché. Soyez assurée que notre formation politique déploiera tous les efforts nécessaires à la protection de la santé publique en luttant avec vigueur contre le tabagisme. »

[http://cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2012/PROJ\\_12\\_08\\_26\\_Elections\\_Reponse\\_PQ.pdf](http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/PROJ_12_08_26_Elections_Reponse_PQ.pdf)

**Madame Diane Lamarre, Porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé et d'accessibilité aux soins (2014-présent)**

**15 août 2014 :**

« Au Parti québécois, la porte-parole en matière de Santé, Diane Lamarre, estime que la ministre Charlebois n'a « pas le luxe d'attendre », étant donné que chaque jour, « plus de jeunes tombent dans le piège de la cigarette électronique ». La révision de la Loi sur le tabac est essentielle et urgente, estime Mme Lamarre. [...] En ce qui a trait à la cigarette traditionnelle, la députée péquiste suggère que Québec s'inspire de plusieurs autres provinces qui ont déjà interdit de fumer à l'intérieur de voitures où se trouvent des jeunes de moins de 16 ans. Mme Lamarre dit aussi que « la loi est désuète par rapport aux enjeux comme l'emballage ». Les paquets de cigarettes sont de plus en plus sophistiqués et attrayants. Il faut à son avis adopter un emballage neutre pour tous les produits du tabac, comme c'est le cas en Australie. Bien que l'application d'une telle mesure revienne à Santé Canada, Mme Lamarre juge que la ministre provinciale peut « exercer des pressions » à son homologue fédéral. [...] Au même titre que la gomme et les timbres à la nicotine, la députée croit que la cigarette électronique pourrait être uniquement offerte en pharmacie, comme produit servant à abandonner le tabagisme. »

<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/416030/cigarette-electronique-quebec-prepare-sa-riposte>

**20 novembre 2014 :**

Conférence de presse : « **Mme Lamarre** : Il y a actuellement, du côté de l'industrie des produits du tabac, des nouvelles stratégies qui viennent séduire nos jeunes avec des approches qui sont très, très attrayantes, qui sont des approches... Vous savez, quand on fait des saveurs de cigarettes électroniques à la gomme balloune, là, ce n'est pas pour aider les gens de 60 ans à arrêter de fumer. Alors, on vient vraiment actuellement réintroduire des stratégies pour amener les jeunes à commencer à fumer, et ça, c'est vraiment quelque chose... Il faut réagir et il faut réagir rapidement.

**M. Corbeil (Michel)** : Si je comprends bien, la cigarette électronique, en tout cas, sinon à bannir, c'est à... [...]

**Mme Lamarre** : Ça doit faire partie de la réflexion, et il y a une place pour la cigarette électronique, mais cette place-là, elle est pour certains sous-types de fumeurs et elle n'est certainement pas pour qu'on puisse en faire quelque chose qui est une normalité pour les jeunes et qui est attrayant pour les jeunes. Je pense qu'on doit être prudents, très, très prudents. Mais il y aura une réflexion à faire là-dessus. »

<http://www.assnat.qc.ca/fr/actualites-salle-presse/conferences-points-presse/ConferencePointPresse-19159.html>

**21 novembre 2014 :**

« « Alors, on appelle la ministre déléguée à vraiment passer rapidement en mode révision de la législation et on joint la coalition pour assurer qu'on va atteindre notre objectif de 10 % dans 10 ans », a ajouté Mme Lamarre. »

« Les partis d'opposition demandent au gouvernement d'agir », *Le Courrier parlementaire*, 21 novembre 2014

**Monsieur Jean-François Lisée, Porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux, de protection de la jeunesse, de soins à domicile et de prévention (2014-présent)**

**5 septembre 2014 :**

« Madame Gaëlle Fedida, directrice et de mesdames Geneviève Berteau, Marie-Anne Laramée, m'ont montré les derniers produits du tabac, aux saveurs et emballages aguicheurs pour les jeunes. La démonstration est claire: il faut mettre à jour la Loi sur le tabac introduite il y a neuf ans par le ministre péquiste Jean Rochon pour empêcher une recrudescence du tabagisme chez les jeunes. [...] Dans la même logique de prévention contre les méfaits du tabac, la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac est un regroupement de 470 organismes qui cherche à mobiliser pour les mesures anti-tabac. Geneviève Bois, porte-parole de la coalition, souligne que 650 jeunes, par semaine, essaient la cigarette. Ils ont mon appui. »

<http://jflisee.org/la-semaine-du-depute-de-roseme-4/>

**25 septembre 2014 :**

Dépôt de motion à l'Assemblée nationale : « Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement de réviser la Loi sur le tabac dans les plus brefs délais, et ce, dans le but d'éviter l'initiation au tabagisme et de réduire la prévalence du tabagisme. »

« Vous le savez, le Québec était un des endroits où la prévalence du tabagisme était la plus élevée, et nous avons fait des progrès importants. Cependant, nous sommes dans une situation aujourd'hui où, la Loi sur le tabac n'ayant pas été révisée, l'industrie du tabac s'est investie dans cette brèche, dans ce vide juridique et fait des progrès qu'il importe de cesser maintenant. Plusieurs façons sont proposées, entre autres de légiférer sur les emballages, sur le caractère aromatique, le menthol, et aussi de faire un moratoire sur les nouvelles pratiques de mise en marché pour pouvoir les autoriser ou les interdire un à un plutôt que de laisser le champ libre à l'industrie du tabac. »

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/41-1/journal-debats/20140925/116671.html>

**20 novembre 2014 :**

« Les lois sur le tabac ont eu des effets positifs sur le taux de tabagisme au Québec : celui-ci est passé de 35 % au milieu des années 1990 à 20 % actuellement. Nous pouvons encore faire mieux; d'autres mesures efficaces peuvent être mises en place, et cela passe par une révision de la loi. [...] Nous devrions plutôt privilégier la santé publique et mettre à jour rapidement une loi qui date de 2005. » »

[http://www.arrondissement.com/rosemont\\_petite\\_patrie-get-communiques/pc1/u22136-revision-tabac-doit-faire-dans-plus-brefs-delaix](http://www.arrondissement.com/rosemont_petite_patrie-get-communiques/pc1/u22136-revision-tabac-doit-faire-dans-plus-brefs-delaix)

**Dr Réjean Hébert, ministre de la Santé (2012-2014)****13 décembre 2012 :**

« C'est la première année que le Québec participait à ce nouvel indicateur, alors il faut d'une part bien s'assurer que les données qui ont été fournies l'ont été convenablement. Mais il faut aussi le prendre au sérieux, il faut voir comment le transfert transfrontalier pourrait être en cause aussi, car vous pouvez imaginer que les vases communicants entre l'Outaouais et la région d'Ottawa pourraient expliquer une partie de la performance de la région de l'Outaouais. Mais il faut regarder également si l'accès à des services de qualité peut être en cause? Quelles sont les actions qu'on pourrait prendre? Et l'un des facteurs qui contribuent sûrement à l'excès de mortalité dans la région de l'Outaouais c'est le taux de tabagisme, cela me préoccupe grandement. »

<http://www.lapetitenation.com/Societe/Sante/2012-12-13/article-3140032/Taux-de-mortalite-dans-les-hopitaux%3A-Gatineau-fait-pietre-figure/1>

**31 décembre 2012 :**

« Nos orientations concernent aussi la prévention des maladies chroniques, parce que la plupart des maladies peuvent être prévenues. C'est pour ça que la politique de prévention sur laquelle on travaille présentement, qui aboutira sur un livre vert au printemps, est super importante. Il faut également redoubler d'ardeur pour combattre le tabagisme. Voilà pourquoi on a augmenté les taxes sur les produits du tabac dans le dernier budget », précise le ministre.

La Tribune, *Vieillesse de la population: Un changement de cap nécessaire*

**21 janvier 2013 :**

« La lutte contre le tabagisme nécessite une prise de conscience collective des risques liés à l'usage du tabac, chez les jeunes et chez les adultes. Elle requiert aussi le passage à l'action de tous ceux et celles qui croient à l'amélioration possible de la santé et du bien-être de notre société, grâce à l'atteinte progressive d'un monde sans fumée », a déclaré le docteur Hébert. « Plusieurs actions déployées visent spécialement les jeunes, auprès de qui il est essentiel d'intervenir de façon préventive tout en valorisant chez eux l'adoption de saines habitudes de vie », a conclu le ministre.

<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Janvier2013/21/c7479.html>

**12 février 2013 :**

« Alors, nous allons lancer une politique nationale de prévention et de promotion de la santé avec un livre vert qui sera rendu public ce printemps et une politique qui, suite à une consultation, pourra être lancée au cours de l'automne. Cette politique comprendra bien sûr la lutte au tabagisme qui encore est associé à nombreuses maladies chroniques et pour lesquelles il faut redoubler d'ardeur. »

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/csss-40-1/journal-debats/CSSS-130212.html>

**6 mars 2013 :**

« *En agissant sur les perceptions, nous voulons sensibiliser les jeunes aux effets néfastes d'une consommation – aussi occasionnelle qu'elle puisse être – et les responsabiliser afin qu'ils puissent eux-mêmes intervenir auprès de leur entourage* », a déclaré le ministre Réjean Hébert.

« *Notre objectif premier est de prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes de 11 à 14 ans, puisque c'est généralement au cours de cette période cruciale que la consommation de tabac commence. Nous savons également que la dépendance au tabac apparaît rapidement, et ce, peu après les débuts de son usage. Bien que le nombre de fumeurs ait diminué au Québec au cours des 10 dernières années, il est essentiel de renforcer nos efforts visant à diminuer l'usage du tabac, particulièrement chez nos jeunes*», a conclu le ministre Hébert.

<http://www.hebdosregionaux.ca/lanaudiere/2013/03/06/prevenir-linitiation-au-tabagisme-chez-les-jeunes>

**9 mars 2013 :**

« *Les boissons gazeuses et énergisantes sont la cigarette du 21e siècle* », a plaidé le ministre de la Santé, au cours de son allocution. L'imposition d'une taxe pourrait faire baisser de 10 % la consommation de boissons gazeuses ou énergétiques, selon lui.

<http://www.lapresse.ca/actualites/sante/201303/09/01-4629452-taxe-sur-les-boissons-gazeuses-le-ministre-hebert-y-croit.php>

**19 avril 2013 :**

« *L'interdiction complète de fumer dans les établissements de détention permettra de protéger la santé des personnes incarcérées ainsi que celle du personnel qui y travaille, tout en soutenant ceux qui souhaitent mettre un terme à l'usage du tabac* ».

<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Avril2013/19/c6948.html>

**27 mai 2013 :**

Dans un message adressé au Soleil, le ministre Réjean Hébert a fait savoir que le raffermissement de la législation contre le tabagisme sera étudié sur deux fronts. Une commission réunissant des élus de l'Assemblée nationale sera saisie de la question qui sera aussi abordée "dans le cadre de la politique nationale de prévention".

Le titulaire du portefeuille de la Santé et des Services sociaux a précisé que les parlementaires "regarderont une loi sur le tabac qui n'a pas été mise à jour depuis de nombreuses années".

M. Hébert a mentionné que ce réexamen "mérite" de se faire "pour contrer les stratégies des compagnies de tabac qui présentent des formats et des types de produits pour attirer surtout des adolescents. Nous travaillons là-dessus."

L'attachée de presse du ministre a insisté sur le fait qu'il appartiendra à la commission parlementaire de déterminer si un tel amendement sera étudié. Ariane Lareau a cependant mentionné que le ministre manifeste "de l'ouverture" à légiférer sur des produits susceptibles de séduire les jeunes, comme les cigarillos aromatisés.

La porte-parole a aussi convenu que M. Hébert se montre "ouvert" à se pencher sur un possible changement pour bannir le droit de fumer à bord d'un véhicule en présence de personnes d'âge mineur. Mme Lareau a pris soin de ne surtout pas dire que la décision de présenter une telle orientation est arrêtée.

<http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/sante/201305/27/01-4654978-quebec-examinera-la-possibilite-dinterdire-de-fumer-dans-les-autos.php>

**28 mai 2013 :**

Le ministre de la Santé Réjean Hébert a indiqué qu'il travaillait actuellement sur une politique nationale de prévention qui inclut le volet de la lutte au tabagisme. « *Monsieur Bolduc était là pendant cinq ans, il n'a jamais rien fait. Moi, je suis là depuis quelques mois et j'ai demandé à mes équipes de travailler là-dessus. On arrivera bientôt avec une recommandation sur la politique nationale de prévention* », a-t-il déclaré.

<http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/national/archives/2013/05/20130528-135121.html>

À l'entrée du Conseil des ministres mardi matin, Réjean Hébert a dit qu'il a demandé à ses fonctionnaires de travailler à la révision de la loi. Mais pour le ministre de la Santé, il faut d'abord que la Commission sur la santé et les services sociaux évalue la loi actuelle. Réjean Hébert estime que le gouvernement précédent s'est traîné les pieds dans ce dossier.

<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2013/05/28/002-tabagisme-nouvelle-offensive-renforcer-loi-cigarettes.shtml>

L'actuel titulaire du portefeuille de la Santé et des Services sociaux a répété qu'il a l'intention d'agir. Réjean Hébert a aussi réitéré qu'il ne bougera pas avant l'automne, le temps de recevoir les avis de la commission parlementaire et de consulter sur sa politique de prévention.

Aux groupes de pression qui mettent en doute sa volonté politique, M. Hébert a rétorqué que son prédécesseur libéral, Yves Bolduc, « a été là pendant cinq ans et il n'a absolument rien fait. J'ai rencontré les groupes de pression sur le tabac pour leur dire qu'il est de notre intention [...] de pouvoir actualiser la loi sur le tabac. Nous sommes en place depuis sept mois. *Laissez-nous quelques mois supplémentaires pour consulter.* »

<http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/sante/201305/28/01-4655309-couillard-les-pequistes-et-les-caquistes-tous-daccord-pour-renforcer-la-loi-antitabac.php>

### **29 mai 2013 :**

Le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, Réjean Hébert, a d'ailleurs confirmé au Soleil qu'il était "ouvert" à se pencher sur un possible changement à la Loi sur le tabac pour bannir le droit de fumer à bord d'un véhicule en présence de personnes de moins de 18 ans.

<http://www.lapresse.ca/le-nouvelliste/actualites/201305/29/01-4655421-la-sante-publique-sattaque-a-la-cigarette-dans-les-voitures.php>

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Réjean Hébert, a fait savoir qu'une commission réunissant des élus de l'Assemblée nationale sera saisie de la question qui sera aussi abordée dans le cadre de la politique nationale de prévention. L'attachée de presse de Réjean Hébert, Ariane Lareau, a laissé entendre que le ministre se montrait ouvert à se pencher sur un possible changement pour bannir le droit de fumer à bord d'un véhicule en présence de personnes d'âge mineur.

La Presse Canadienne, *Québec se penchera sur l'interdiction de la fumée en auto en présence d'enfants*

Le ministre de la Santé Réjean Hébert promet d'agir sur deux fronts. D'abord, par le biais de la politique nationale de prévention, sur laquelle planchent les fonctionnaires du ministère. Ensuite, une commission parlementaire sera saisie de la mise à jour de la Loi sur le tabac. " *Laissez-nous quelques mois supplémentaires pour consulter et nous arriverons avec une politique solide. Des réponses seront données à l'automne* ", a assuré le ministre.

<http://www.ledevoir.com/societe/sante/379320/tabagisme-le-dsp-veut-un-durcissement-de-la-loi>

Parti Québécois Health Minister Rejean Hebert, when interviewed by CTV Montreal Tuesday in Quebec City, said that new legislation is in the works but he declined to offer any details. He said that the new rules could be tabled as early as this fall.

<http://www.theloop.ca/news/ctvnews/local/quebec/article/-/a/2445152/Cancer-society-wants-to-ban-smoking-in-cars-with-child-passengers>

### **Été 2013**

Pour l'instant, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) « *exerce une vigie pour l'ensemble des mesures réglementaires [...] développées à travers le monde [...] comme [...] l'emballage neutre* », écrit une porte-parole.

[http://www.info-tabac.ca/revue98/info-tabac\\_no98.pdf](http://www.info-tabac.ca/revue98/info-tabac_no98.pdf)

**13 juillet 2013 :**

Il cite également la diminution du tabagisme depuis le début des années 2000, une politique qui « plafonne » et qu'il entend bien adapter pour contrer les nouvelles stratégies des compagnies de tabac. « Elles ont développé toutes sortes de marketing pour plaire aux jeunes et aux jeunes filles en particulier. De nouveaux emballages qui minimisent les avertissements de risque, et des nouvelles saveurs. Alors il faut être capables de contrer ces nouvelles offensives ». Il fait également remarquer qu'il est « difficile de manger sur une terrasse et de ne pas être incommodé par la fumée ».

<http://www.lapresse.ca/le-soleil/opinions/chroniqueurs/201307/12/01-4670389-la-solution-nest-pas-a-lhopital.php>

**29 octobre 2013 :**

« force est de constater que ces saveurs, souvent ludiques, exercent un attrait important chez les jeunes. [...] la lutte contre le tabagisme s'appuie sur une approche qui comporte une diversité de stratégies et d'interventions. Toutefois, il est clair que la Loi sur le tabac constitue la pierre angulaire de cette approche. Pour cette raison, divers travaux visant à évaluer une série de mesures potentielles de renforcement de la Loi sur le tabac ont été enclenchés au sein du ministère. Dans le cadre des travaux en cours, une attention particulière est portée aux mesures présentant le potentiel de limiter l'initiation et le recrutement de nouveaux fumeurs. À ce chapitre, l'interdiction des saveurs dans les produits du tabac fait partie de mesures étudiées. »

Lettre au Leader parlementaire du gouvernement : <http://bit.ly/16G8AYS>

**3 novembre 2013 :**

« Au niveau du calendrier, ce n'était pas possible d'ajouter la Loi sur le tabac », a confirmé Ariane Lareau, l'attachée de presse du ministre de la Santé, Réjean Hébert. « Il a fallu faire des choix. »

<http://www.lapresse.ca/actualites/sante/201311/03/01-4706639-la-revision-de-la-loi-sur-le-tabac-attendra.php>

Dans une courte entrevue à La Presse Canadienne, Ariane Lareau a indiqué que M. Hébert souhaite désormais compléter ce dossier en 2014. Du même souffle, elle a soutenu ne pas être en mesure, pour le moment, d'être plus précise par rapport à son échéancier.

<http://journalmetro.com/actualites/national/397374/loi-sur-le-tabac-la-reforme-tarde/>

**28 janvier 2014 :**

Le ministre de la Santé, le Dr Réjean Hébert, a fait du renforcement de la Loi sur le tabac une priorité pour 2014. À son cabinet, on laisse entendre que les modifications à la Loi sur le tabac pourraient être présentées après l'adoption des projets de loi sur l'aide médicale à mourir et l'assurance autonomie avec en fond de scène une possible campagne électorale au printemps. En plus, les travaux de la commission parlementaire sur les conditions de vie dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée pourraient influencer sur le programme législatif.

<http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/sante/201401/28/01-4733390-linterdiction-de-la-cigarette-electronique-dans-les-lieux-publics-envisagee.php>

**Autres députés du Parti québécois :****7 janvier 2014****Assemblée nationale :**

**Diane Gadoury-Hamelin** : « On les voudrait neutres, comme en Australie », a indiqué Diane Gadoury-Hamelin. « Il y a aussi ces très belles petites cigarettes qui attirent les jeunes, des cigarettes aromatisées... L'industrie du tabac contourne la règle pour attirer les jeunes », analysait-elle

<http://www.letraitdunion.com/Actualites/Societe/2014-01-07/article-3567225/La-coalition-pour-le-controle-du-tabac-denonce-un-ecran-de-fumee/1>

**13 février 2014 :**

**Assemblée nationale**

**Roland Richer :** « *Nous sommes donc en droit de se demander si ces deux années perdues dans l'examen du rapport de mise en œuvre de 2010 aura laissé plus d'espace à l'industrie du tabac pour être active sur le terrain pour faire en sorte que nous soyons toujours aux mêmes résultats publiés en 2006, soit 20 % de la population toujours fumeurs. ... Donc, première recommandation, qui dit que le ministère de Santé et Services sociaux maintienne un suivi sur la mise en œuvre de la Loi du tabac, bien, c'est évident et ça va de soi. ... Alors, je serai, tant que je serai en politique, un ardent défenseur de ce projet de loi. Merci, M. le Président.* »

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/40-1/journal-debats/20140213/106201.html#17h05>

**6 décembre 2013 :**

**Rapport unanime de la Commission de la Santé (partis présents lors des travaux : PLQ, PQ, CAQ)**

« *Les membres de la Commission de la santé et des services sociaux recommandent que la Loi sur le tabac soit révisée ... le tabagisme demeure un problème de santé publique important. En effet, il cause la mort de milliers de Québécoises et de Québécois chaque année. La prévalence du tabagisme s'avère plutôt stable depuis les dernières années, malgré les mesures législatives existantes et les campagnes de sensibilisation déjà réalisées.* »

[http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique\\_78265&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwq+vlv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz](http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_78265&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwq+vlv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz)